# DISCOURS

PRONONCÉ

PAR

Mr Le Comte MOSTOWSKI,

Ministre de l'Intérieur et de la Police

du Royaume de Pologne,

à l'ouverture de la Diète,

Le 13 Septembre 1820.

À VARSOVIE.

Depuis le retablissement du Royaume de Pologne, je viens pour la deuxième fois, présenter à l'assemblée nationale l'exposé sommaire de notre situation. Cet intervalle de deux années, où l'imagination des hommes a été constamment et remarquablement émue, s'est écoulé pour nous, si non dans une félicité parfaite qu'il est permis de désirer mais impossible d'atteindre, du moins dans la pleine sécurité des jouissances sociales et dans un repos que n'a point laissé d'accompagner une grande somme de liberté. Peut-être même nous est-il permis de croire que sous ce rapport d'autres nations

ne nous ont offert rien à envier. Nos institutions sociales organisées dans leurs principaux détails s'éprouvent et s'affermissent par le temps et par l'habitude. Si le mouvement des esprits en Europe et l'attention qui a dû être prêtée à son influence dans le Royaume, peuvent avoir occasionné en quelque sorte un retard dans l'accomplissement des espérances nationales, et apporté une lenteur prudente et nécessaire dans le développement successif de quelques conséquences de notre Charte constitutionnelle; le gouvernement croit néanmoins avoir recherché et même en partie être parvenu à allier, ce qu'exigeait le maintien de la paix sociale que l'on ne doit sacrifier à aucune considération; et ce que présentaient de fixe les progrès des lumières

et les besoins du temps, au milieu des oscillations de l'opinion publique, livrée à des luttes continuelles.

Lorsque l'opinion publique est, comme il faudrait désormais l'entendre généralement, l'expression du voeu de la partie morale et éclairée d'une nation, auquel le reste se rallie par conviction ou par instinct; elle ne peut que marcher d'accord avec un Gouvernement qui procède dans des voyes légales. Aussi ce n'est point à opprimer ou à étouffer l'opinion qu'il peut aspirer; mais il doit moderer son action, reprimer ses écarts. Car jusqu'à présent dans ses apparitions diverses, elle ne s'est pas montrée plus infaillible qu'aucune autre des impulsions humaines. Si maintefois elle a créé et propagé les lumières, si elle a éveillé les plus

nobles mouvemens de l'âme; elle a aussi dréssé des échaffauds et suscité l'assasinat: suivant les temps et les directions, peut-être suivant le hazard et la fortune, ses trâces ont été marquées par la félicité ou par le sang des hommes; et souvent dans ses terribles aberrations, elle a provoqué le néant, détruit l'avenir et flétri jusqu'à l'espérance.

S'il n'est donc pas aisé de prévoir les résultats variés, tantôt collectifs tantôt particuliers, mais toujours bizarres et quelque fois horribles que l'opinion agitée peut produire, il est par conséquent d'un égal intérêt pour les peuples et pour leurs chefs, de laisser mûrir ces résultats lentement et sans secousses. De cette manière ils ne pourront être que des bienfaits: et c'est là le mo-

tif qui a porté SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI à prescrire la marche modérée et ferme que SON gouvernement de Pologne s'est efforcé de suivre.

Les grandes bases sur lesquelles repose l'ordre social, sont la liberté et la sûreté des personnes, des propriétés et des opinions. Tandis que des commotions multipliées ont motivé ailleurs de fréquentes atteintes à la liberté personnelle, la dignité et la modération de notre esprit public se sont généralement maintenues: durant tout l'intervalle écoulé depuis la dernière Session, nul écart marqué n'a provoqué aucun acte de sévérité particulière de la part de l'autorité. Tout habitant de ce pays, telles que soient ses opinions, dès qu'elles ne troublent point l'ordre et la tranquillité publi-

que, voit sa personne et son habitation semblable à un fort inattaquable, également à l'abri des investigations et même de la curiosité de l'administration.

*Cultes et instruction publique.*

Toutes les opinions religieuses ont été respectées et protégées. Le Ministère des cultes et de l'instruction étendant sa sollicitude aux diverses croyances, s'est occupé de recouvrer et d'assurer leurs fonds, comme aussi de leur faciliter les moyens nécessaires pour instruire et élever des sujets dignes d'exercer les fonctions sacerdotales. Des arrangemens conclus avec le Siège Apostolique, ont applani les difficultés qui entravaient l'organisation du Clergé

Catholique. En conséquence l'Archevêché de Varsovie et un nouvel Évêché sont érigés. La circonscription des diocèses mise en rapport avec celle de l'administration civile des Palatinats concourera efficacement à maintenir la discipline ecclésiastique et à surveiller plus facilement l'emploi des fonds du Clergé, dont le relevé est presque terminé. La conversion des dixmes en redevances pécuniaires suivant le mode prescrit, est considérablement avancée: des concessions de terres sont faites pour suppléer au traitement des curés pauvres, dans les domaines nationaux.

De même, les paroisses des confessions Évangéliques se trouvent réglées en grande partie: les communes du rite Grec-oriental ont ob-

tenu sur les fonds publics des secours pour l'exercice décent de leur cultes: il en a été accordé dans le même but à la Colonie Mahométane. On s'est également occupé de recueillir les renseignemens et de rassembler lès matériaux nécessaires pour former un projet tendant à faire cesser les abus incontestables auxquels le régime actuel de la nombreuse population juive donne lieu.

Sous le rapport de l'instruction publique, les Statuts provisoires de l'Université de Varsovie ont été arrêtés; d'habiles professeurs occupent ses chaires principales, sa bibliothèque est presque doublée, ses cabinets de physique et d'histoire naturelle considérablement augmentés. Les écoles élémentaires et secondaires multipliées dans nos villes et

dans nos campagnes, l'enseignement mutuel propagé, l'instruction gratuite procurée les dimanches et les jours de fête à la classe ouvrière de la capitale et d'autres villes, deux écoles normales activées pour la formation de professeurs, un institut de sourds et muëts établi, les pensionnats de jeunes demoiselles astreints à un régime mieux entendu, les imprimeries multipliées et perfectionnées; tous ces résultats des soins du Ministère, attestent en même temps les progrès évidens qui ont eu lieu dans toutes les branches de l'instruction générale.

Il est des circonstances où le mouvement des passions diverses rend sous de certains rapports, la confection d'une bonne loi à peu près impossible; et où par conséquent il est

à la fois prudent et utile d'ajourner celle-ci à des époques plus calmes ou plus convenables. Dans tous les cas, un règlement provisoire est préférable à une mauvaise loi permanente. Des hésitations et des essais plus ou moins aventurés relativement à la liberté de la presse, ont eu lieu récemment dans plusieurs pays qui jouissent d'une représentation nationale et dont les habitans paraissent sans doute plus avancés dans la recherche des institutions libérales. L'instabilité de ces essais a semblé suffisamment avertir, que l'instant n'était point encore venu, où l'Europe pourra jouir dans toute sa plénitude, avec succès comme sans danger, du droit d'écrire et d'imprimer, tel que nous l'accorde l'article 16. de notre Charte. Le gouvernement du

Royaume ayant trouvé une censure établie, a dû la maintenir provisoirement comme un moyen de repression modérée, lorsqu'il est exercé avec noblesse et impartialité. Or, les écrits publiés journellement chez nous, ont témoigné jusqu'a présent que l'on a pû discuter dans une grande latitude les matières législatives et administratives de l'État, quand on ne s'égarait point hors des limites que l'ordre public et l'urbanité nationale prescrivent.

Les épargnes de ce Ministère ont été employées à de vastes constructions, entre les quelles, celles des écoles agronomique et vétérinaire à Mariemont se font remarquer.

*Justice.*

La nouvelle organisation de l'ordre judiciaire conformément aux bases constitutionnelles, n'ayant pû encore être mise en activité, la Justice à été administrée pendant les deux dernières années suivant les formes anciennes; et l'expérience a démontré que l'intervalle d'une année suffisait pour juger complettement et définitivement une cause dans ses trois instances. D'ailleurs, huit mille quatre cent soixante deux contestations conciliées par les Juges de paix, cinq mille trois cent vingt huit conseils de famille tenus, quatre vingt trois mille huit cent soixante et huit procès résolus par les tribunaux civils; et quarante sept mille huit cent soixante et dix neuf jugemens ren-

dus par les Tribunaux Criminels et de police correctionnelle, prouvent suffisamment que le cours de la Justice ne s'est point ralenti.

Néanmoins le Gouvernement s'est constamment occupé de la formation constitutionnelle de l'ordre judiciaire, dont le statut organique mûrement discuté à plusieurs reprises au Conseil d'État, est soumis à la décision de SA MAJESTÉ.

Les codes de procédure civile et criminelle, liés par des rapports intimes avec l'organisation judiciaire, ont également occupé le Conseil d'État, et seront portés dans la session actuelle comme projets de loi, à la délibération de la diète.

Ces projets semblent satisfaire en majeure partie aux voeux émis par les deux chambres. Toute fois

le Conseil d'Etat a jugé nécessaire d'ajourner l'établissement de la procédure par jurés. Bien pénétré de la haute importance de leurs fonctions, il a examiné notre situation, les circonstances qui nous environnent, la civilisation générale de notre pays renaissant à peine du sein des ruines; et il a craint que des essais prématurés ne fissent avorter pour nous et pour nos descendans les bienfaits de cette institution.

La loi portée par la dernière diète concernant la fixation des propriétés, est en pleine exécution. Conformément à l'ordre prescrit, les hypothéques du Palatinat de Mazovie et de la ville de Varsovie, se trouvent déjà entièrement réglées. La même opération est avancée dans le palatinat de Kalisz.

Les

Les économies faites sur le Budget du Ministère de la Justice, montent pour les deux dernières années à près de trois cent mille florins, qui sont rentrés au Trésor public.

*Intérieur.*

Sans vonloir reproduire ici l'énumération des objets relatifs au Ministère de l'intérieur qui ont été détaillés dans l'exposé que j'ai eu l'honneur de présenter à l'ouverture de la dernière Session, il me suffira de dire qu'ils ont été continués et soignés avec zèle et persévérance, autant du moins que les circonstances et nos ressources l'ont permis. Nous avons lieu d'espérer que les développemens à cet égard contenus dans le rapport que le Conseil d'Etat a pré-

senté à SA MAJESTÉ et qui va être communiqué aux Chambres, obtiendront l'approbation nationale.

De nouveaux travaux ont, à la suite de la division de notre territoire, formé et mis en activité les conseils des palatinats; prescrit le mode d'action des municipalités et des maires dans les villes et villages, à l'effet d'éviter également l'incurie et l'arbitraire dans ces derniers chainons administratifs, dont le contact se fait sentir le plus immédiatement à tous les habitans. Un récensement plus exact a porté la population totale du Royaume à 3,438,728 têtes et prouve que la reduction considérable qne les maux de la guerre avait opérée dans les années antérieures, se trouve déjà compensée: et quoique l'on puisse présumer a-

vec raison qu'une partie de cette population a été retrouvée plutôt qu'accrue, néanmoins l'établissement de Colons étrangers a efficacement contribué à la retablir, aussi bien que le nombre d'enfans, multipliés par des mariages accélèrés et conservés par la vaccine. Ce sont là d'ailleurs les fruits et les bienfaits incontestables de la paix, qui relève visiblement notre agriculture et notre industrie. Beaucoup de propriétaires éclairés, luttant contre la gène où les plaçait le manque de débit et le bas prix de leurs denrées, ainsi que la nécessité de satisfaire aux charges publiques et particulières, ont cependant continué de nobles efforts pour restaurer leurs propriétés, améliorer leurs cultures, les races de leurs bestiaux et des troupeaux à laine fine

qui se sont remarquablement multipliés. Les etablisemens de mérinos, de chevaux et de bêtes à cornes du Gouvernement y ont puissamment concouru; comme la permission accordée par Sa Majesté de faire entrer librement dans le Royaume, les chevaux et les boeufs d'Ukraine et de Russie, a contribué à hater le remplacement des attelages détruits pendant laguerre. Entr'autres encouragemens, l'Administration a accordé dix places gratuites à des élèves qui s'éxercent dans la pratiqne perfectionnée du premier des arts; et forment pour l'avenir une pépinière de Régisseurs habiles, dont le manque et le besoin se font sentir également dans presque tous les pays. Elle a fait entreprendre des déssechemens de marais,

continuer le curage des lits et le raffermissement des bords de la Vistule ainsi que de plusieurs autres rivières, afin de faciliter et d'assurer leur navigation. La construction des grandes routes ferrées s'avance, quoique les journées de corvées destinées à cet effet, ayent été reduites. Et même conformément au voeu exprimé par les Chambres, un projet tendant à régulariser et à remplacer ce service est soumis à la déci sion Royale.

Les villes du Royaume attendaient depuis nombre d'années qu'un travail jusqu'à présent négligé, parcequ'il était compliqué et difficile, pût être entrepris pour éclairer leur situation, faire la recherche et le relevé de leurs fonds, l'appurement des comptes de leurs caisses, la fi-

xation de leurs états de recettes et de dépenses annuelles, et statuer de quel excédent elles pourraient disposer pour des besoins indispensables, ainsi que pour des améliorations projettées. Ce travail s'exécute et est en grande partie achevé par des inspecteurs nommés à cet effet: il en est resulté que déjà les chefs-lieux et d'autres places principales font journellement des progrès notables sous le rapport de la propreté, du pavage et de l'éclairage des rues à l'imitation de celles de la capitale. Les cautions auxquelles quelques uns de leurs employés ont été astreints, l'érection de briqueteries et fours à chaux que le gouvernement leur a facilité, ainsi que les prêts d,argent qu'il a continué à leur avancer, y activent la con-

struction de maisons solides et agréables. . La société d'assurance générale contre les incendies, y contribue par l'achèvement du nouveau cadastre e*t* par l'exactitude de son service actuel. Celui des Hôpitaux est mieux réglé et soumis à un contrôle sévère: les maisons de détention publique ont été restaurées et se sont améliorées sous le rapport de l'ordre et de la salubrité, en attendant que leur nouvelle organisation déjà projettée d'après un systême général et perfectionné, puisse s'effectuer à la suite des dispositions du code de procédure criminelle qni va être soumis au délibérations de la diète. Plusieurs villes doivent leur prospérité naissante aux diverses manufactures récemment établies, aux quelles l'ad-

ministration continue d'accorder des secours, particulièrement à celles de draps, dont il se fabrique déjà annuellement près de trois millions d'aunes en toutes qualités, dans notre pays.

Quoique entravé par le manque de débouchés pour nos productions territoriales, et par la rareté de numéraire qui en est la suite nécessaire, le commerce a cependant trouvé des facilités dans la notable réduction des droits d'entrée que payaient jusqu'à présent les marchandises étrangères importées aux foires de Varsovie, á l'usage desquelles de vastes dépôts sont construits; dans la suppression des douanes limitrophes entre le Royaume et l'Empire; dans l'ouverture de relations immédiates entre Varsovie et Odes-

sa, dans les messageries commodes et régulières que l'administration des postes a établi, concurrement avec les maisons de relais qu'elle fait bâtir sur l'excédent de ses revenus.

La direction des mines continuant et perfectionnant ses anciens travaux, en a étendu le champ par l'addition de plusieurs minières; par une vaste exploitation de marbres à *Checiny* où les constructions nécessaires sont faites pour y employer au delà de 200 détenus; par l'établissement de laminoirs pour divers métaux, notamment pour le Zinc, dont les carrières inépuisables, l'excellente qualité et le bon marché doivent rendre chez nous cette branche d'industrie d'un usage général; par l'aménagement complet de ses forêts aggrandies, arpentées et di-

visées suivant les règles actuelles de l'art. Beaucoup d'usines et d'habitations ont en outre été bâties dans les domaines des mines.

Les nombreux travaux qui s'exécutent à Varsovie frappent tous les regards. La munificence du Souverain ayant destiné les revenus de sa Couronne aux améliorations et aux embellissemens du pays, le gouvernement a pû d'autant plus activer la construction de ces édifices publics et particuliers, qui chaque année rajeunissent et décorent la capitale ainsi que les chefs-lieux des palatinats, et dont le nombre est déjà plus considérable depuis le règne actuel qu'il ne l'a été durant tout le siècle antérieur. Et ce n'est point un luxe vain et frivole qui préside à ces travaux. Lorsque des routes

solides et commodes, des canaux navigables se construisent; lorsque des bâtimens spacieux s'élèvent pour recevoir dignement les autorités d'un pays, dont les futures destinées reposent dans la pensée de son Restaurateur; lorsqu'une foule de propriétaiers se trouve engagée à édifier de nombreuses et agréables demeures; alors cette terre de l'agriculture appelle les manufactures et la population, qui fructifieront, consommeront et augmenteront ses produits: elle offre une patrie à l'industrie féconde, aux arts consolateurs; elle attire le commerce, ce lien magique qui rapproche les êtres et les distances, qui porte partout l'aisance et la civilisation, répand les lumières et la liberté, exécute avec célérité ce que la philosophie conseil-

le avec précaution, rend communes les jouissances et les idées, immortels les fruits du génie et de la bonté; fait des pensées de Newton et de Montesquieu l'héritage du genre humain; et même lorsque le temps a dévoré leur dépouille mortelle, laisse encore vivre et retentir dans notre sein, les ames magnanimes des hommes, qui ont éclairé et servi leurs semblables.

Ainsi le commerce étend et consacre les traditions: ainsi il transmettra aux générations successives le doux souvenir du Prince qui nous a permis de rappeller dans notre terre natale les mânes dèlaissés de ses défenseurs; qui voulut que sur leurs tombes recouvrées, nos enfans pussent lire les noms de *Kościuszko* et de *Joseph Poniatowski*; et qui a

entrepris de fonder parmi nous la rare alliance de la liberté sans laquelle il n'y a point de bonheur, et de l'ordre sans lequel il n'y a point de liberté.

En s'occupant de tant de travaux divers, on n'a point négligé de borner les dépenses et de les astreindre à une économie commandée par la situation des finances. Cette impérieuse nécessité a porté le Prince Lieutenant à proposer à Sa Majesté une diminution d'uu million deux cent mille florins sur le budget de l'intérieur, qui a été effectivement réduit d'autant pour l'année 1820; et en outre il lui est resté au Trésor public un arriéré d'une somme à peu près pareille sur l'exercice de 1819.

*Guerre.*

Lors de la dernière Session legislative, l'armée polonaise s'était déjà montrée brillante de tout l'éclat dont les soins infatigables de son auguste Chef l'avait revétue. Elle semblait ne rien laisser á désirer: et cependant, sous tous les rapports elle s'est encore graduellement perfectionnée depuis deux ans. Les progrès de chaque arme, la tenue des individus et des corps, la régularité du service, la précision des manoeuvres, cette sureté et cette rapidité dans les mouvemens, qui n'admettant aucune hésitation, sont le gage précurseur des victoires; n'echapperont point aux yeux de l'observateur attentif.

L'administration militaire s'est é-

galement fait remarquer par des améliorations sensibles. L'armée est déjá presqu'entièrement habillée avec des draps fabriqués dans le païs, auquel elle épargne ainsi une somme de deux millions de florins, qu'il payait auparavant pour cet objet à l'industrie étrangère.

Sa Majesté l'Empereur et Roi ayant fait fournir à ses frais les toiles nécessaires pour la confection des tentes, toute l'infanterie peut à présent camper durant la belle saison: il en resulte pour le pays un soulagement notable dans la charge des logemens militaires; et pour la troupe un accroissement de moyens qui contribuent à sa santé, à son instruction et à sa discipline.

L'économie apportée aux dépenses de l'administration de la guerre

lui a permis de reduire son budget regulier d'un demi million de florins sur l'exercice des deux dernieres années, et cela indépendamment des épargnes considérables qu'elle a pu faire et qui ont été employées en grande partie aux restaurations, aggrandissemens et constructions de nombreuses casernes, d'ecuries et de bâtimens militaires tant à Varsovie que dans les provinces. En outre l'indemnité accordée aux habitans pour les voitures employées aux transports militaires, a été augmentée: un hôpital de garnison, pouvant être présenté comme modèle d'ordre, de propreté presque recherchée, de commodité et d'économie, est établi à Ujazdów; une lithographie nouvelle offre des productions remarquables par leur cor-

re-

rection et leur élégance; des dépôts de remonte sont organisés en Russie à l'avantage notoire de la cavalerie polonaise; enfin un bataillon de 500 Vétérans actifs a été créé à l'effet de pourvoir à la garde des caisses et des prisons publiques: les amendes perçues sur les retardataires des contributions, et d'autres amendes administratives sont appliquées aux frais d'entretien de ce corps.

Ainsi des dispositions également sages et énergiques, concourent sans relâche à perfectionner le moral et le matériel de l'armée polonaise. Assez forte pour servir de première avant-garde au puissant Empire dont elle est le poste avancé en Europe, et pour défendre au besoin ses foyers avec l'aide de toute la popula-

tion qu'elle saurait exercer et diriger; sa composition n'a cependant rien qui tende à exciter des inquiétudes au déhors: elle ne pourrait devenir menaçante que s'il s'agissait de combattre à la voix de Son Souverain, pour l'honneur outragé ou pour l'indépendance nationale menacée.

### *Finances.*

Diverses considérations ont concouru à faire ajourner jusqu'à présent la formation du budget constitutionnel, ou des bases immuables de notre loi financière. L'appurement des comptes avec les puissances étrangères quoique continué et sollicité de notre côté sans interruption n'étant point encore terminé, il est impossible de connaître avec

précision le montant de notre dette publique, ni par conséquent les charges nécessaires pour assurer son service. D'un autre côté le bas prix des grains et des bois, ayant produit un malaise général, plus vivement senti dans un pays, dont toute la richesse provient de son agriculture, il a paru que le moment n'était pas favorable pour changer la fixation et l'assiette des contributions, dont le fardeau est toujours plus sensible dans leur nouveauté, tandis que l'habitude semble au contraire en alléger le poids et quelque fois même l'inégalité.

Rien n'a donc été innové relativement aux finances depuis la dernière session: la perception de plusieurs branches d'impôts indirects s'est améliorée, celle des impôts fon-

ciers a supporté peu d'arriérés. Mais Sa Majesté considérant la baisse du prix des blés, a ordonné une remise d'environ trois millions de florins sur l'impôt du contingent des produits, ce qui augmentera d'autant le déficit qui existait déjà, et exigera un supplément de recette pour le couvrir, comme aussi pour satisfaire au payement des intérêts de la dette publique, lors qu'elle aura été constituée.

D'après les ordres de Sa Majesté et conformément aux voeux des chambres, un comité est chargé de l'examen et de la redaction d'un projet de Banque nationale qui puisse venir au secours des propriétés particulières et activer les travaux publics.

Le budget des recettes et dépenses du Trésor depuis la dernière session sera mis sous les yeux des Chambres.

Sûr de la droiture de ses intentions, guidé par la constante activité de son Chef, le gouvernement a parcouru durant les deux dernières années la carrière que je viens de retracer succintement. Il ne croit pas cependant avoir été à l'abri d'erreurs, que des circonstances quelque fois difficiles pourraient peut être excuser, mais dont il aimera à recevoir l'indication dans ses communications franches et confiantes avec cette assemblée. Elle voudra sans doute lui prêter l'appui de ses lumières et y apporter réciproquement l'esprit de conciliation qui devrait être partout l'effet du régime représentatif, que d'ailleurs la morale Chrétienne et la douceur du caractère national recommandent également.

C'est dans ces vues que les orateurs du Conseil d'État expliqueront comment plusieurs des voeux émis par les chambres dans la dernière Session ont été remplis, et les motifs qui n'ont pas permis de satisfaire aux autres. Ils développeront aussi les projets de lois législatives et judiciaires qui seront portées à la délibération de la Diète.

La recherche des perfectionnemens de l'état Social, quand elle se fait dans les voyes légales et sans ébranler l'ordre public, doit contribuer au bonheur des hommes. Si quelques progrès ont déjà eu lieu dans la science des gouvernemens, ce n'est point aux jours d'agitation qu'on les doit. Le temps viendra sans doute où ces recherches seront partout continuées paisiblement et d'un commun accord entre les nations et

les Souverains; car les unes et les autres sont également intéressés à trouver ce moyen terme, qui en toutes choses est la perfection possible d'ici bas, Ainsi donc, lorsque la tranquille bonnefoi aura succédé aux tempêtes de l'enthousiasme et aux regrets de l'arbitraire, lorsque les tentatives de l'intérêt personnel ne trouveront plus de chances favorables pour se voiler sous l'expression des voeux de la patrie, alors les essais de gouvernemens que l'inquiétude de l'esprit humain et le désir d'un bien-être plus étendu entreprennent et propagent actuellement chez différentes nations, les rameneront probablement, détrompées par le malheur, à des resultats positifs, avoués et confirmés par l'expérience. Alors aussi la liberté, non fille de la misère et de l'insurrection, mais née de l'ai-

sance et des lumières, ne pourra plus être accusée d'amener à sa suite, ces mœurs rudes et hargneuses, ces catastrophes cruelles, qui ont par fois déshonoré ses triomphes et flétri ses bienfaits. Rendons grâces à la main puissante qui nous a replacés de bonne heure dans cette carrière constitutionnelle, où les abus ne sauraient être que passagers, puisque toutes les améliorations peuvent être légalement désirées et proposées; où l'on est assuré de les obtenir sans secousses, par le temps, au sein de la paix; où sans troubler ni intervertir les jouissances présentes, on les verra doucement s'accroître dans un long avenir; et où tous les intérêts tant privés que publics, concourent à affermir la félicité mutuelle du Prince et de la Nation.